

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG**Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var  
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
<b>58</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>28</b>

DATE DE LA CONVOCATION
<b>01/12/2020</b>

DELIBERATION N°
<b>05/07.12.2020</b>

**L'an deux mille vingt  
et le sept décembre**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans **LA SALLE POLYVALENTE – 83170 BRIGNOLES** sous la présidence de **Monsieur Eric AUDIBERT**, Président.

**Etaient présents :**

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
<i>C.A.P.V.</i>	M. AUDIBERT M. BREMOND M. DEBRAY M. GROS M. GUIOL M. GUISIANO M. MONTIER Mme PAILLARD M. PERO M. PORZIO Mme SALOMON M. VERAN	M. HOFFMANN M. SIMONETTI	<i>C.C.C.V.</i>	M. BONGIORNO M. BRUN M. DAVID M. PORTAL M. ROUX M. SIMON Mme VIORT	M. BERTORELLO M. ROSSI
			<i>C.C.P.V.</i>	M. GIACOMELLI M. MASSAL M. PHILIBERT M. ROUSSELET M. VERCOUTRE	<i>M. TOURRET M. VESPERINI</i>

**OBJET DE LA DELIBÉRATION :****ADMISSION EN NON VALEUR  
DE PRODUITS IRRECOURVABLES**Sur le rapport de Monsieur le Président **EXPOSANT :**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'instruction comptable M14,

**CONSIDERANT** la demande en admission en non-valeur de produits irrécouvrables présentée par Monsieur le Trésorier, le 02 juin 2020 évoquant l'irrécouvrabilité des recettes à présenter en non valeur (compte 6541) et en créances éteintes (compte 6542).

**CONSIDERANT** que le budget 2020 prévoit la dépense,

Il est proposé au Comité Syndical d'admettre en non-valeur les titres de recettes émis par le SIVED NG, constituant des produits irrécouvrables selon les 3 listes annexées à la présente, établie par Monsieur Jean Claude GOMEZ, Trésorier.

***Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,  
et à l'unanimité de ses membres présents et représentés :***

**OUI l'exposé de Monsieur le Président :**

- **VOTE** l'admission en non-valeur des titres présentés dans les 3 listes ci-annexées, pour un montant total de :
  - Compte 6542 ; Créances éteintes (Liste :4067100215) : 8 980,28 €.
  - Compte 6541 ; Poursuites sans effets ( Liste 4081920215) : 6 609,68 €.
  - Compte 6541 ; Réances minimales ( Liste 4249010215) : 53,52 €
- **AUTORISE Monsieur le Président à réaliser toute démarche nécessaire à l'application de la présente décision.**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

Eric AUDIBERT  
SIVED NG  
CS 0325  
83175 BRIGNOLES Cedex

## CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BRIGNOLES

TRESORERIE MUNICIPALE

2 RUE DES DEPORTES

83170 BRIGNOLES

Tél :04-98-05-24-30

Courriel : t083003@dgfip.finances.gouv.fr

## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 30800 - SIVED NOUVELLE GENERATION SYND

Numéro de la liste 4067100215

Exercice 2020

CREANCES ETEINTES

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A BRIGNOLES, le 27 mai 2020

LE COMPTABLE PUBLIC



M GOMEZ Jean-Claude

## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	8 980,28 €	
Total	8 980,28 €	

A

Le

( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

## AR PREFECTURE

083-258302637-20201207-05_071220NONVAL-DE
Révisé le 09/12/2020

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2017	R-101-565	ACR/SASU ARCHITECTURE	148,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		<b>ACR/SASU ARCHITECTURE (Total pour le débiteur)</b>	<b>148,00 €</b>				
2017	R-102-2	BAIES DU SUD/KB PLAST	1 364,88	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		<b>BAIES DU SUD/KB PLAST (Total pour le débiteur)</b>	<b>1 364,88 €</b>				
2017	R-101-89	BUSINESS CAR CENTER S	148,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		<b>BUSINESS CAR CENTER S (Total pour le débiteur)</b>	<b>148,00 €</b>				
2017	T-437	CENTRALE DE BLANCHISS	814,20	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		<b>CENTRALE DE BLANCHISS (Total pour le débiteur)</b>	<b>814,20 €</b>				
2014	T-435	CG ELECT	26,84	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
2015	T-36	CG ELECT	17,08	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		<b>CG ELECT (Total pour le débiteur)</b>	<b>43,92 €</b>				
2014	T-267	DIP ELEC	835,78	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		<b>DIP ELEC (Total pour le débiteur)</b>	<b>835,78 €</b>				
2017	R-101-446	DIRECT CARRELAGES/SAR	148,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		<b>DIRECT CARRELAGES/SAR (Total pour le débiteur)</b>	<b>148,00 €</b>				
2014	T-244	GP CARROSSERIE	1 149,20	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		<b>GP CARROSSERIE (Total pour le débiteur)</b>	<b>1 149,20 €</b>				
2017	R-101-223	INSTANT UNIQUE SARL/R	148,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		<b>INSTANT UNIQUE SARL/R (Total pour le débiteur)</b>	<b>148,00 €</b>				
2017	R-101-278	LE MOULIN DU REAL BOU	148,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
2018	T-889	LE MOULIN DU REAL BOU	148,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		<b>LE MOULIN DU REAL BOU (Total pour le débiteur)</b>	<b>296,00 €</b>				
2017	R-101-236	NOM D'UNE GALETTE SAR	148,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		<b>NOM D'UNE GALETTE SAR (Total pour le débiteur)</b>	<b>148,00 €</b>				
2017	R-101-345	ONE COP'S/SARL	148,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		<b>ONE COP'S/SARL (Total pour le débiteur)</b>	<b>148,00 €</b>				

## AR PREFECTURE

083-258302637-20201207-05_071220NONVAL-DE
Reçu le 09/12/2020

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2018	T-576	PINTERAC	148,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		<b>PINTERAC (Total pour le débiteur)</b>	<b>148,00 €</b>				
2017	T-439	PLANETE ENERGIE	814,20	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		<b>PLANETE ENERGIE (Total pour le débiteur)</b>	<b>814,20 €</b>				
2018	T-719	SARL TENDANCE D'INTER	148,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		<b>SARL TENDANCE D'INTER (Total pour le débiteur)</b>	<b>148,00 €</b>				
2017	R-101-604	SOLOON TECH	148,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
2018	T-659	SOLOON TECH	148,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		<b>SOLOON TECH (Total pour le débiteur)</b>	<b>296,00 €</b>				
2016	T-427	TECHPOSE	917,18	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		<b>TECHPOSE (Total pour le débiteur)</b>	<b>917,18 €</b>				
2013	T-189	TWIN TEC SUD EST	403,03	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
2014	T-311	TWIN TEC SUD EST	417,89	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		<b>TWIN TEC SUD EST (Total pour le débiteur)</b>	<b>820,92 €</b>				
2018	T-771	VAR NATURE	148,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		<b>VAR NATURE (Total pour le débiteur)</b>	<b>148,00 €</b>				
2017	R-101-493	VAR NATURE SAS/SAS	148,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		<b>VAR NATURE SAS/SAS (Total pour le débiteur)</b>	<b>148,00 €</b>				
2017	R-101-608	VILLA LATTI EQUIPEMEN	148,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		<b>VILLA LATTI EQUIPEMEN (Total pour le débiteur)</b>	<b>148,00 €</b>				
		<b>Total</b>	<b>8 980,28 €</b>				

TRESORERIE MUNICIPALE

2 RUE DES DEPORTES

83170 BRIGNOLES

Tél :04-98-05-24-30

Courriel : t083003@dgfip.finances.gouv.fr

## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 30800 - SIVED NOUVELLE GENERATION SYND

Numéro de la liste 4249010215

Exercice 2020

CREANCES MINIMES

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A BRIGNOLES, le 27 mai 2020

LE COMPTABLE PUBLIC



M GOMEZ Jean-Claude

## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	53,52 €	
6542	0,00 €	
Total	53,52 €	

A

Le

( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

## AR PREFECTURE

083-258302637-20201207-05_071220NONVAL-DE
Requ le 09/12/2020

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2018	T-341	CHAMBRE DE METIERS ET	6,40	RAR inférieur seuil poursuite			
		<b>CHAMBRE DE METIERS ET (Total pour le débiteur)</b>	<b>6,40 €</b>				
2016	T-223	LEFEBVRE Guillaume	20,28	RAR inférieur seuil poursuite			
		<b>LEFEBVRE Guillaume (Total pour le débiteur)</b>	<b>20,28 €</b>				
2016	T-208	STEVAL	26,84	RAR inférieur seuil poursuite			
		<b>STEVAL (Total pour le débiteur)</b>	<b>26,84 €</b>				
		<b>Total</b>	<b>53,52 €</b>				

TRESORERIE MUNICIPALE

2 RUE DES DEPORTES

83170 BRIGNOLES

Tél :04-98-05-24-30

Courriel : t083003@dgfip.finances.gouv.fr

## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 30800 - SIVED NOUVELLE GENERATION SYND

Numéro de la liste 4081920215

Exercice 2020

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A BRIGNOLES, le 27 mai 2020

LE COMPTABLE PUBLIC



M GOMEZ Jean-Claude

## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	6 609,68 €	
6542	0,00 €	
Total	6 609,68 €	

A

Le

( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.



## AR PREFECTURE

083-258302637-20201207-05\_071220NONVAL-DE  
Rejet le 09/12/2020

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2017	R-101-64	BAR ZIANI	148,00	Poursuite sans effet			
2018	T-1072	BAR ZIANI	148,00	Poursuite sans effet			
2018	T-1115	BAR ZIANI (Total pour le débiteur) CDA TECHNICAL ENGINEE	296,00 € 148,00	Poursuite sans effet			
2016	T-372	CDA TECHNICAL ENGINEE (Total pour le débiteur) DIFFUSION CERAMIQUE	148,00 € 0,60	Poursuite sans effet RAR inférieur seuil poursuite			
2016	T-203	DIFFUSION CERAMIQUE (Total pour le débiteur) E A D 83	0,60 € 51,52	Poursuite sans effet			
2017	R-101-215	E A D 83 (Total pour le débiteur) HAMMAM DE LA SAINTE B	51,52 € 148,00	Poursuite sans effet			
2018	T-1261	HAMMAM DE LA SAINTE B	148,00	Poursuite sans effet			
2013	T-172	HAMMAM DE LA SAINTE B (Total pour le débiteur) LE PARC RESTAURANT	296,00 € 2 216,69	Poursuite sans effet			
2014	T-245	LE PARC RESTAURANT (Total pour le débiteur) MENUISERIE GOSSELIN L	2 216,69 € 417,89	Poursuite sans effet			
2017	R-101-393	MENUISERIE GOSSELIN L (Total pour le débiteur) RELOOKING/AQUALINA SA	417,89 € 148,00	Poursuite sans effet			
2014	T-303	RELOOKING/AQUALINA SA (Total pour le débiteur) RESTAURANT DU PARC	148,00 € 835,78	Poursuite sans effet			
2017	R-101-655	RESTAURANT DU PARC (Total pour le débiteur) SARL INDIGO	835,78 € 148,00	Poursuite sans effet			
2018	T-657	SARL INDIGO	148,00	Poursuite sans effet			
2018	T-222	SARL INDIGO (Total pour le débiteur) SEF ENVIRONNEMENT	296,00 € 1 903,20	PV carence			
		SEF ENVIRONNEMENT (Total pour le débiteur) Total	1 903,20 € 6 609,68 €				